

Mer. 20 Mars 19	Marseille
Ven. 13 Sept. 19	Marseille
Durée	1 jour
Horaires	9h - 17h
Tarif	500,00 € HT Adhérents 650,00 € HT Non adhérents * déjeuner inclus

Entreprises	ICPE toute taille
Public	Ingénieurs et Techniciens de l'industrie en charge de la surveillance des émissions, fédérations professionnelles, inspecteurs des installations classées, laboratoires prestataires de saisie.
Pré-requis	Aucun

Objectifs

- Connaître les éléments contextuels et réglementaires de l'autosurveillance et de la mise en place du site internet de Gestion Informatisée des Données d'autosurveillance Fréquente (GIDAF).
- Acquérir les connaissances de base pour saisir, exploiter et transmettre les données de surveillance des émissions sur GIDAF.

Moyens pédagogiques

- Commentaires et échanges avec les autres participants
- Visualisation du support de stage par vidéo projecteur
- Support de stage papier remis à chaque participant

Intervenant

- Céline Le Grand *Juriste en droit de l'environnement, Environnement-Industrie*

Programme

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- L'autosurveillance réglementaire
 - Pour l'inspection des ICPE (DREAL)
 - Pour le Suivi Régulier des Rejets (Agence de l'eau)
- La création de GIDAF
- Les modalités de déclaration depuis le 1er janvier 2015 et évolutions à venir

SITE INTERNET GIDAF

- La détermination amont du support de déclaration
 - Cadre de surveillance
 - Structure de surveillance
- L'ergonomie générale du site
- La déclaration
 - Saisie des résultats de mesure par type de déclaration
AS, RSDE, SRR, contrôles externes, Légionelles, Eaux souterraines
 - Étude progressive cycle après cycle : de l'initialisation à la validation.
- Les canaux de communication
- L'exploitation des données
 - Exploitation en interne par l'industriel
 - Exploitation en externe

ETUDE DE CAS : Exercice pratique – manipulation de l'outil